

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole verre VENLO dotée d'une toiture photovoltaïque.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom DUPOUY

Prénom LOIC

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Energie, n° 30 (installation sur serre)	Installation d'ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire sur serres d'une puissance supérieure à 250 kWc.  IOTA rubrique 2.1.5.0. 2°

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une serre agricole photovoltaïque d'une surface d'environ 13 868m<sup>2</sup>.

Serre mono bloc multi-chapelles en verre, de type VENLO.

Les pans Sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques.

La toiture photovoltaïque produira de l'électricité renouvelable, pour une puissance totale installée d'environ 1 365 kWc.

Production qui sera intégralement réinjectée sur le réseau de distribution publique.

Un bassin d'orage sera réalisé conformément à la réglementation. Son emplacement et ses dimensions seront déterminés dans le cadre du Dossier Loi sur l'Eau (DLE).

Les revenus issus de la vente de l'électricité serviront à financer le projet agricole (construction, exploitation et

## 4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par Monsieur Loïc DUPOUY (EARL Les Cosses), maraîcher (tomates) sous abris à Saint-Andiol.

L'emplacement de la serre est justifié par la seule disponibilité foncière de l'exploitation et par la nécessité de remplacer une serre obsolète. Elle s'implantera en lieu et place d'une vieille serre verre Abran, non fonctionnelle, qui sera démantelée afin de permettre l'implantation de cette nouvelle.

Elle permettra à l'exploitation de disposer d'une surface sous abris supplémentaire afin d'être à l'abri des aléas météorologiques, de faciliter une lutte raisonnée et une meilleure maîtrise contre les pathogènes.

La serre permettra à l'exploitation de se maintenir sur un marché concurrentiel ainsi que diversifier ses productions (passage en AB) et répondre aux mieux aux attentes des clients/des consommateurs.

Elle permettra par ailleurs à Monsieur Dupouy d'améliorer ses conditions de travail et celles des travailleurs saisonniers.

La serre permettra d'augmenter et de diversifier les cultures, tout en sécurisant les productions destinées au circuit de distribution classique de l'exploitation.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, les mouvements de terres seront réduits au minimum. Une serre obsolète est déjà construite en lieu et place de la future serre agricole photovoltaïque, de fait le terrain respecte en partie, les besoins de la future plateforme (0,5% de dénivelé au niveau de l'implantation de la serre).

Les eaux pluviales seront collectées en toiture puis évacuées vers un bassin d'orage, via un réseau de collecteurs (aériens et souterrains). Le bassin sera réalisé conformément à la déclaration "Loi sur l'Eau" et servira de stockage/infiltration aux eaux de pluies.

Les poteaux en acier galvanisé seront ancrés au sol grâce à des plots béton (dimensions calculées en fonction de l'étude géotechnique) reliés en périphérie par un muret béton (longrine) d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur en périmètre sous les parois de verre. Les fondations intérieures sont des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.

La serre est constituée d'une succession de travées et de chapelles.

Elle sera pré-assemblée en usine et montée en 8 semaines environ.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine REDEN de Roquefort, dans le Lot et Garonne (47).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité sous cette nouvelle serre sera orientée en grande partie vers la production maraîchère (tomates) qui se conduisent très bien (nombreux REX) sous serre agricole photovoltaïque.

La serre permettra de protéger les cultures des aléas climatiques : gel l'hiver, chaleur/sécheresse l'été.

De plus, la serre permet d'offrir une protection contre la grêle et des meilleures conditions de travail pour les salariés et saisonniers. La serre permettra également d'étendre la période de production annuelle.

La centrale photovoltaïque sera supervisée à distance, depuis le centre de conduite de REDEN à Roquefort (47).

La maintenance sera effectuée par les équipes de REDEN (base de Nîmes).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) au titre de l'article R214-1 - rubrique 2.1.5.0 "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol dans le sous-sol".

- Permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur au faîtage :	5.30m
Longueur de la serre :	177.8m
Largeur de la serre :	78m
Superficie serre :	13 868m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Clos de Counier"  
13670 SAINT-ANDIOL

Parcelles : Section A n°  
1000-1001-1005-1008-1009-1262.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du projet sont situées à : - 3000m à l'Est "LA BASSE DURANCE" - 930020485 ZNIEFF 2. - 3000m à l'Est "LA BASSE DURANCE, DES ISCLES DU TEMPLE AUX ISCLES DU LOUP" - 930012397 ZNIEFF 1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL PACA
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL PACA / cartoGeo-Ide
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional du "Luberon" est situé à plus de 3200m à l'Est. Le Parc Naturel Régional des "Alpilles" est situé à plus de 4200m au Sud. Source : DREAL PACA / Géoportail
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géorisques
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les différents éléments du patrimoine sont situés à plus de 750m du projet : - (MH) Immeuble classé "Eglise paroissiale Saint-Vincent" à 760m à l'Est. - (MH) Immeuble classé "Chapelle Sainte-Croix" à 940m au Nord-Est. - Site patrimonial remarquable SPR "Saint-Rémy-de-Provence" à environ 10km

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL PACA / zones-humides.pnrpaca.org
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRi Basse vallée Durance : Approuvé le 12/04/2016. Source : Géorisques / PLU Saint-Andiol
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Infoterre / base de données BASIAS et BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIERM EAURMC
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIERM EAURMC / aires-captages.fr
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 5 km du site inscrit le plus proche : - Site Inscrit "Chaîne des Alpilles", à 5.3 km au Sud.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 3000m du zonage N2000, le plus proche : - FR9301589 « LA DURANCE » : ZSC (Directive Habitats, Faune, Flore) - Arrêté du 21/01/2014 - À 3000m à l'Est du site. - FR9312003 « LA DURANCE » : ZPS (Directive Oiseaux) - Arrêté du 21/01/2014
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 8.5 km du site classé le plus proche : - Site Classé "Colline du château de Chateaurenard". D'autres sites classés se situent à plus de 10 km du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Irrigation des cultures grâce au réseau d'irrigation existant. Économie d'eau comprise entre 30 et 50% (moins d'évapotranspiration, photosynthèse différente...).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dimensionnement d'ouvrages de collecte et de stockage des eaux de pluie issues des toitures de la serre : - canalisation et collecteurs (fossés). - création d'un bassin d'orage (rétention/stockage/infiltration). - L'infiltration des eaux pluviales permettra une réalimentation de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais / remblais. Terrain plat au niveau de la zone d'implantation de la serre < 1%.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais / remblais. Terrain plat au niveau de la zone d'implantation de la serre < 1%. Aucun apport de matériaux ne sera nécessaire.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain déjà équipé d'une serre verre. Le projet n'entraînera pas de perturbation, ni de dégradation de la biodiversité sur site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NATURA 2000 la plus proche à 3000m. Terrain déjà utilisé en culture agricole.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 3 - Analyse contexte paysager et visibilité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement en exploitation agricole (présence d'une serre). La vocation agricole du site sera donc pérennisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sources : DREAL PACA et Géorisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRI : OUI (prescriptions). - PPR retrait-gonflements des sols argileux : NON - PPR Mouvement de terrain : NON - PPR Cavités souterraines : NON - PPR Séismes : NON (zone 3 : risque modéré). Source : Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (culture agricole, pleine terre).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic limité à la période du chantier (environ 4 mois). Une aire de déchargement et de stockage du matériel de la serre sera prévue sur le site. Aucun impact lors de l'exploitation des serres.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact : uniquement travaux agricoles. La zone du projet est entourée par des exploitations agricoles et en périphérie Est du bourg de Saint-Andiol. Aucun bruit en phase nocturne. En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO n°37 du 13/08/2007.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet (culture agricole, pleine terre).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Production agricole (pleine terre) sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluies non souillées issues des toitures sont collectées dans un bassin d'orage (rétention/stockage/infiltration) conformément à la réglementation.</p> <p>La vidange du bassin se fera par infiltration et par ajoutage dans un fossé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les cultures agricoles sous serre (pleine terre), ne nécessite que très peu de produits phytosanitaires et ne génère pas d'effluent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS - Cf. Annexe 3. Aspect esthétique et transparent de la serre verre en comparaison avec des serres tunnels plastique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renforcement et pérennisation d'une exploitation agricole locale.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Source : SIDE PACA

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mise en place d'un bassin d'orage (rétention/stockage/infiltration) des eaux de pluie interceptées par la serre, conformément à la réglementation Loi sur l'Eau, afin de les stocker et de les infiltrer.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire car :

- Pas d'impact environnemental sur la faune et la flore locale : terres arables en exploitation agricole et déjà recouvertes par une serre agricole.
- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux superficielles et souterraines dues à l'activité agricole (réduction de l'usage des produits phytosanitaires).
- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau dense de fossés, de canaux et par le bassin d'orage (rétention/stockage/infiltration).
- Gestion raisonnée de l'irrigation : réduction des besoins en eau de 30 à 50%

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT-ANDIOL

le, 07/01/2021

Signature

